

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 1^{er} octobre 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 28 septembre 2018;

2018-10-329 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018 :

2018-10-330 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2018-10-331 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de septembre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2018-10-332 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 74 819,87 \$ (dépôt direct des salaires) et 839 468,84 \$ pour le mois de septembre 2018 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - SEPTEMBRE 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 septembre 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE - SEPTEMBRE 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 septembre 2018.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DES CONSTRUCTIONS C.G. BISSONNETTE INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/20 soumise par madame Michelle Marchand, présidente des *Constructions C.G. Bissonnette inc.* concernant l'immeuble situé au 52, rue Turcotte (lot 6 129 269 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 11 septembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 septembre 2018;

2018-10-333 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/20 concernant la propriété des *Constructions C.G. Bissonnette inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage :

- a) Avec une superficie au sol de 100,27 m², ce qui portera la superficie totale des bâtiments accessoires à 202,85 m² comparativement aux 120 m² prescrits à l'article 7.6 b);
- b) Avec une hauteur de 6,20 mètres plutôt que 5,5 mètres, tel que prescrit à l'article 7.7 a);

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE CHAMPOUX MACHINERIES INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/21 soumise par monsieur Martin Nolin, actionnaire de *Champoux Machineries inc.* concernant l'immeuble situé au 1, rue Thibault (lot 4 906 526 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 11 septembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 septembre 2018;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE CHAMPOUX MACHINERIES INC. : (SUITE)

2018-10-334 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/21 concernant la propriété de *Champoux Machineries inc.* soit acceptée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes à plat sur le bâtiment pour une superficie totale de 13 m² comparativement aux 10 m² prescrits à l'article 11.9, zones E et I du Règlement de zonage numéro 045-2003 pour une seule enseigne à plat.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MADAME ANNIE CROTEAU :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/22 soumise par madame Annie Croteau concernant l'immeuble situé au 3, rue du Moulin (lot 4 905 981 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 11 septembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 septembre 2018;

2018-10-335 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/22 concernant la propriété de madame Annie Croteau soit acceptée afin de permettre la construction d'une galerie arrière avec une marge latérale gauche de 0,91 mètre comparativement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 a) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DIETHARD DREYER :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2018/23 soumise par monsieur Diethard Dreyer concernant l'immeuble situé au 98, rang des Buttes (lot 4 905 229 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 11 septembre 2018 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 septembre 2018;

2018-10-336 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018/23 concernant la propriété de monsieur Diethard Dreyer soit acceptée afin de permettre :

- a) Le lotissement d'un lot ayant une largeur minimale sur la ligne avant de 35,87 mètres comparativement aux 50 mètres prescrits à l'article 4.15, Tableau 1;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR DIETHARD DREYER : (SUITE)

- b) Une opération cadastrale qui aurait pour résultat d'enclaver une partie de terrain, tel que prescrit à l'article 4.2 a); toutefois, le lotissement sera conditionnel à une servitude de passage notariée;

Le tout contrairement aux articles ci-dessus mentionnés du Règlement de lotissement numéro 046-2003.

Adoptée.

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION MONSIEUR DANIEL SPÉNARD :**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée le 20 septembre 2018 par monsieur Daniel Spénard de la *Ferme Dan-Mar SENC* visant à permettre de déplacer l'aire de droit acquis résidentiel sur le lot 4 905 050 conformément au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Yves Drolet en date du 29 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la *Ferme Dan-Mar SENC* veulent vendre leur exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux (2) résidences unifamiliales sur le lot 4 905 050 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résidence au 29, rang 4 Est a été construite avant la date du décret de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* et que la résidence au 31, rang 4 Est a été construite en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ);

CONSIDÉRANT QUE des acheteurs potentiels ont manifesté de l'intérêt, mais qu'ils ne sont pas intéressés à acheter l'exploitation agricole avec deux (2) résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Spénard, l'occupant du 29, rang 4 Est, est prêt à abandonner son privilège de droits acquis sur sa maison afin qu'elle soit incluse dans la zone agricole et que l'aire de droits acquis résidentiel soit déplacée à la résidence du 31, rang 4 Est;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de l'aire de droit acquis résidentiel n'exercera aucune pression supplémentaire sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur et ne devrait pas causer de préjudices aux activités agricoles existantes et n'affectera pas le potentiel agricole du secteur;

2018-10-337

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'appuyer la demande présentée par monsieur Daniel Spénard à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de lui permettre de modifier l'aire de droit acquis résidentiel sur le lot numéro 4 905 050 du Cadastre du Québec.

Adoptée.

AUTORISATION/DÉPLACEMENT DES BOÎTES POSTALES DU RANG DES MOREAU :

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Ouellet a adressé une demande à *Postes Canada* pour le déplacement des boîtes postales situées devant sa résidence au 9, rang des Moreau pour des raisons de sécurité;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

AUTORISATION/DÉPLACEMENT DES BOÎTES POSTALES DU RANG DES MOREAU : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE Madame Ouellet suggère que les boîtes postales soient déplacées dans la cour de la Salle du Canton afin de permettre aux usagers de récupérer leur courrier en toute sécurité;

2018-10-338 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE *Postes Canada* soit autorisée à relocaliser les boîtes postales installées devant la résidence du 9, rang des Moreau dans la cour de la Salle du Canton, située au 351, rue Saint-Louis, selon les recommandations de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard.

Adoptée.

SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)/OFFRE DE SERVICES POUR LES DOSSIERS PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2018-2019 :

2018-10-339 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate la firme SARP (Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale) d'Alma pour la réalisation des esquisses dans le cadre du Programme Rénovation Québec de la *Société d'habitation du Québec*;

QUE ce conseil autorise le paiement des esquisses à SARP au montant de 790 \$ taxes incluses chacune pour le milieu résidentiel pour un maximum de sept (7) résidences, le tout conformément à l'offre de services du 4 septembre 2018 préparée par madame Gabrielle Dufour.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK/DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE ÉTUDE VISANT UNE DEMANDE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE :

2018-10-340 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts reliés à une étude réalisée par monsieur Arthur Plumpton pour la préservation du patrimoine agricole et en autorise le paiement au montant de 1 650 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MADAME KARINE LAROSE/MODIFICATION DU TITRE DE SON POSTE :

2018-10-341 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de modifier le titre du poste de l'adjointe administrative, madame Karine Larose, par le poste d'adjointe à la direction générale.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION MUNICIPALE :

2018-10-342 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION MUNICIPALE : (SUITE)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres publics dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique *SÉAO* relativement à la fourniture de services professionnels en évaluation municipale pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adoptée.

JC ÉLECTRIQUE/PROPOSITION ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE :

2018-10-343 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la proposition de *JC Électrique* pour l'installation d'un nouvel éclairage extérieur à l'Église Saint-Médard de Warwick et en autorise le paiement au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables conformément à la proposition du 20 septembre 2018 préparée par monsieur Joël Croteau;

QUE ce conseil autorise l'appropriation d'un montant maximum de 5 200 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

ACCÈS-LOISIRS QUÉBEC/FRAIS DE NON-RÉSIDENTS :

CONSIDÉRANT QU'*Accès-Loisirs Québec* est un organisme de mobilisation, d'animation, de concertation et de partenariat des milieux communautaires, de loisir et d'entraide;

CONSIDÉRANT QU'en partenariat avec plusieurs organismes communautaires, municipaux et privés, *Accès-Loisirs Québec* offre aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement et ce, dans le respect et la confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité permet à la clientèle inscrite de briser l'isolement et de participer à la vie sociale de son quartier au même titre que tous les autres citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, *Accès-Loisirs Québec* joue un rôle important dans la réduction des barrières d'exclusion sociales et ses actions contribuent à lutter contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite rendre accessible gratuitement le loisir sportif, culturel et de plein air aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu, et ce, en concertation avec les partenaires du milieu;

2018-10-344 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les frais de non-résidents de la Ville de Warwick ne seront pas applicables aux personnes qui répondront aux critères d'*Accès-Loisirs Québec* lors de leur intégration aux activités de loisir sportif, culturel et de plein air sur son territoire.

Adoptée.

AUTORISATION/RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES :

2018-10-345 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

AUTORISATION/RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES : (SUITE)

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soit autorisée à inscrire les comptes suivants dans les mauvaises créances de la Ville :

Numéro de facture	Montant
3FD000110	250 \$
6FD000171	750 \$
TOTAL	1 000 \$

Adoptée.

AUTORISATION/BUDGET POUR LES JETS D'EAU AU JARDIN BARIL :

2018-10-346 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Espace Terrassement inc.* de Victoriaville pour l'achat et l'installation des jets d'eau au jardin Baril et en autorise le paiement au montant de 14 534 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission du 29 septembre 2018;

QUE la Ville de Warwick mandate *Alpha Martineau Bâtitseur* de Victoriaville pour la construction d'une nouvelle pergola au jardin Baril et en autorise le paiement au montant de 25 708 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro S138 datée du 26 septembre 2018.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

VILLE DE DRUMMONDVILLE/REGROUPEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSES DE LABORATOIRE 2019, 2020 ET 2021 :

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut conclure avec d'autres municipalités une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE la *Ville de Drummondville* propose de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées pour les années 2019, 2020 et 2021;

2018-10-347 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confie à la *Ville de Drummondville* le mandat de préparer, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, les appels d'offres requis en vue des analyses de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées, relativement aux activités de la municipalité pour les années 2019, 2020 et 2021, et d'accepter les soumissions les plus avantageuses pour la Ville de Warwick, et ce, suivant les quantités déterminées par le directeur des travaux publics;

QUE dans le cadre de cet appel d'offre regroupé, la politique de gestion contractuelle de la *Ville de Drummondville* soit appliquée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la *Ville de Drummondville*.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

JC ÉLECTRIQUE/RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

2018-10-348 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate JC Électrique de Warwick pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, selon les prix suivants plus les taxes applicables :

- Tarif horaire : 76,00 \$;
- Tarif horaire de la nacelle isolée : 25,00 \$;
- Oeil magique : 15,11 \$;
- Ampoule HPS Goliath : 14,85 \$.

Adoptée.

AUTORISATION/PAVAGE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE 5^E RANG :

2018-10-349 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'ajout d'environ 435 tonnes d'asphalte pour le pavage du 5^e rang sur une distance d'un (1) kilomètre au lieu de 600 mètres, le tout conformément au prix de 111,50 \$ la tonne apparaissant au bordereau de soumission du devis numéro 2018-04 et en accepte le paiement estimé à 48 502,50 \$ plus les applicables.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

MRC D'ARTHABASKA/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL (SSI DE WARWICK) :

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, deux (2) pompiers pour la formation d'officier non urbain et cinq (5) pompiers pour la formation pompier 1 au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL (SSI DE WARWICK) : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la *MRC d'Arthabaska* en conformité avec l'article 6 du Programme;

2018-10-350 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la *MRC d'Arthabaska*.

Adoptée.

FORMATION BERGERON/MISE À NIVEAU POUR LES OPÉRATEURS DE VÉHICULES D'ÉLEVATION :

2018-10-351 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la formation de trois (3) groupes de pompiers pour une mise à niveau à titre d'opérateurs de véhicule d'élévation offerte par *Formation Bergeron*, soit :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| ▪ Pierre Charland | ▪ Frédérick Laroche |
| ▪ Patrick Cloutier | ▪ Michaël Martel |
| ▪ Jeannot Desrochers | ▪ Jean-Marc Morin |
| ▪ Ghislain Fréchette | ▪ David Payeur |
| ▪ Mathieu Grenier | ▪ Érick Prévost |
| ▪ Michel Guay | ▪ Viateur Bédard |
| ▪ Jean-Marc Jolibois | |

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de repas, de déplacements et de salaire, conformément à la politique relative à la gestion et à l'administration du service de protection contre les incendies.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT DE BARRIÈRES D'EAU ET DE MOUSSE POUR LE NOUVEAU CAMION ÉCHELLE :

2018-10-352 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de barrières d'eau chez *MegaSecur SE* de Victoriaville au montant de 6 665 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition numéro 1095 du 19 septembre 2018;

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de l'équipement et de la mousse pour le nouveau camion échelle chez *Aréo-Feu inc.* de Longueuil au montant de 5 518,68 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro S-00003016 du 5 septembre 2018; cette dépense sera affectée au Règlement d'emprunt numéro 233-2017.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

EMBAUCHE/COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM :

2018-10-353 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'embauche de madame Joliane Delisle de Sainte-Eulalie au poste de coordonnatrice aux loisirs et aux communications par intérim durant le congé de maternité de madame Catherine Marcotte, et ce, à compter du 15 novembre 2018; ses conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la politique de gestion du personnel-cadre à l'exception du RREMQ et de l'assurance collective, son salaire étant fixé à la classe E, échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour le personnel-cadre.

Adoptée.

AUTORISATION/BULLETIN DE DÉCEMBRE 2018 :

2018-10-354 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une quatrième édition du bulletin municipal en décembre au montant de 3 248,04 \$ plus les taxes applicables, conformément au bon de commande du 24 septembre 2018 des *Éditions Média Plus communication* de Montréal.

Adoptée.

AUTORISATION/SOUPER DE NOËL ET RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS :

2018-10-355 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte à organiser un souper de Noël pour le personnel et les élus municipaux et souligner les années de services de certains employés municipaux et en accepte le paiement pour un montant estimatif de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LES COUGARS DE WARWICK/DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA SAISON 2018-2019 :

2018-10-356 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 2 500 \$ aux *Cougars de Warwick* pour leur saison 2018-2019 et le versement sera effectué en janvier 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CLUB LIONS DE WARWICK/INVITATION À PARTICIPER AU SOUPER-BÉNÉFICE VINS ET FROMAGES :

2018-10-357 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CLUB LIONS DE WARWICK/INVITATION À PARTICIPER AU SOUPER-BÉNÉFICE VINS ET FROMAGES : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une table complète au montant de 640 \$ plus les taxes applicables pour la soirée bénéfique du *Club Lions de Warwick* qui aura lieu le 24 octobre 2018 à la Salle du Canton.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DÉCLARATION POUR SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ :

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* et ses 22 municipalités ont choisi d'officialiser leur engagement en proclamant publiquement le 17 octobre 2018 comme Journée internationale de l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans un contexte mondial d'augmentation des inégalités sociales que se fête, en 2018, les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La pauvreté touche environ 10 % de la population du Québec et personne n'est à l'abri de tomber dans ses maillons;

CONSIDÉRANT QUE dans la *MRC d'Arthabaska*, le taux des familles à faible revenu est de 8 % selon Statistiques Québec. Les municipalités, via leur contribution financière aux organismes communautaires et leur participation à rendre les multiples loisirs accessibles, font déjà de l'excellent travail. La Table de concertation et d'action contre la pauvreté et l'appauvrissement, composée de 19 organismes, remercie les élus pour les efforts qu'ils mettent à amoindrir les effets de la pauvreté et les encourage vivement à continuer dans ce sens;

2018-10-358 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus de la Ville de Warwick tiennent aujourd'hui à réitérer leur intention de continuer à développer des politiques et des programmes qui réduisent les inégalités sociales et mettent de l'avant la lutte à la pauvreté.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-10-359 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de septembre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2008 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME :

2018-10-360 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 254-2018 modifiant le Règlement numéro 112-2008 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WARWICK :

- 2018-10-361 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 256-2018 modifiant le Règlement numéro 168-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2018 CONCERNANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS :

- 2018-10-362 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 257-2018 concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Monsieur Claude Lamothe explique pourquoi il souhaite le retour du bac à feuilles.
Monsieur Martial Pépin explique son projet de préservation du patrimoine agricole.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

- 2018-10-363 À vingt heures vingt-quatre, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président